

# Prime de Fidélisation

## [Textes et Réglementation](#)

- Décret n°2006-441 du 14 avril 2006 portant statut particulier des corps du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire ;
- Décret no 2024-896 du 4 octobre 2024 modifiant le décret no 2018-1319 du 28 décembre 2018 portant création d'une prime de fidélisation attribuée à certains personnels relevant de l'administration pénitentiaire ;
- Arrêté du 28 décembre 2018 fixant les montants de la prime de fidélisation attribuée à certains personnels relevant de l'administration pénitentiaire.
- Arrêté du 4 octobre 2024 portant modification des dispositions liées à la prime de fidélisation et aux concours nationaux à affectation locale de recrutement dans le grade de surveillant pénitentiaire.

## [Principe](#)

Le décret instaure une prime de fidélisation versée à certains membres des corps de commandement et d'encadrement et d'application du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire. Il détermine les conditions d'attribution et les modalités de versement. Cette prime est en lien avec l'affectation de l'agent. En effet, certains établissements sont concernés par le dispositif.

## [Bénéficiaires](#)

Les membres des corps de commandement et d'encadrement et d'application du personnel de surveillance peuvent prétendre à la prime de fidélisation, qu'ils soient stagiaires ou titulaires mais ceci sous certaines conditions.

## [Conditions](#)

L'octroi de cette prime est soumis prioritairement à une liste d'établissements pénitentiaires actée par arrêté ministériel. A ce jour, il s'agit :

Directions Interrégionales	Etablissements pénitentiaires
DIJON	Centre de Détention de Joux-la-Ville
LILLE	Centre Pénitentiaire de Beauvais Centre Pénitentiaire de Liancourt
LYON	Centre Pénitentiaire d'Aiton Centre Pénitentiaire de Grenoble-Varces Maison d'arrêt de Lyon-Corbas Maison d'arrêt de Saint-Etienne-la-Talaudière Centre Pénitentiaire de Saint-Quentin-Fallavier Centre Pénitentiaire de Villefranche-sur-Saône
MARSEILLE	Centre Pénitentiaire d'Aix-Luynes Maison d'arrêt de Grasse Centre Pénitentiaire de Marseille Maison d'arrêt de Nice

PARIS	<p>Centre Pénitentiaire de Bois-d'Arcy          Centre Pénitentiaire de Fleury-Mérogis          Centre Pénitentiaire de Fresnes          Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin          Centre Pénitentiaire de Nanterre          Centre Pénitentiaire d'Osny          Centre Pénitentiaire de Paris-la-Santé          Centre Pénitentiaire de Réau          Centre Pénitentiaire de Villepinte          ERIS de Paris          Maison d'arrêt de Versailles          Maison Centrale de Poissy</p>
RENNES	<p>Centre Pénitentiaire d'Alençon-Condé-sur-Sarthe          Centre Pénitentiaire du Havre          Maison d'arrêt d'Evreux</p>
STRASBOURG	<p>Centre de Détention de Villenauxe-la-Grande          Centre de Détention de Saint-Mihiel</p>

Sont éligibles :

- les agents qui y sont été affectés en tant que stagiaires ;
- les agents qui y sont mutés à l'occasion de leur accès au grade de brigadier-chef dans la filière encadrement ;
- les agents qui y sont mutés, dans l'intérêt du service ;
- les agents qui y sont mutés sur leur demande sous réserve de ne pas avoir perçu la prime de fidélisation pendant une durée de six ans à compter de son dernier versement.

### Montant

Agents admis au concours avec affectation local (concours avec ressort géographique)	Agents <u>nouvellement affectés</u>
<p>Les agents recrutés par cette voie s'engageront à rester 6 ans dans la liste des établissements référencés par arrêté et se verront attribués une prime de fidélisation de 8000 €.</p>	<p>Tous les agents gradés et personnels de surveillance justifiant de trois années consécutives de service effectif ou nouvellement affectés <b>à compter du 06 octobre 2024</b> dans la liste des établissements référencés par l'arrêté du 04 octobre 2024.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● 4000 € lors de l'affectation en sortie d'école ;</li> <li>● 1000 € à l'issue de la 3<sup>ème</sup> année ;</li> <li>● 3000 € à l'issue de la 5<sup>ème</sup> année.</li> </ul>	<p>Versement d'une prime de 1000 € à l'issue de la 3<sup>ème</sup> année sur l'établissement référencé.</p>

Mise à jour Octobre 2024.